

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA MVILA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MVANGAN

\*\*\*\*\*

SERVICE DE PASSATION DES MARCHES

\*\*\*\*\*

N°010/C/MO/CIPM/C-MVGN/2022



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

MVILA DIVISION

\*\*\*\*\*

MVANGAN COUNCIL

\*\*\*\*\*

TENDER'S BOARD

SERVICE

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 DU  
21/04/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENTREES DE LA GARE ROUTIERE ET  
DU MARCHE DE VIVRES DE LA COMMUNE DE MVANGAN (LOT N°1) ET DU CENTRE  
COMMERCIAL / PLACE DE FETE D'ENDENGUE (LOT N°2), DEPARTEMENT DE LA MVILA,  
REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE : FINANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICE  
2022,**

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage communique :

Par Décision Municipale N° 013/ DM/C-MVGAN/2022 du 17 JUIN 2022 l'Appel  
d'offre objet de l'Avis susvisé est déclaré **infructueux suivant le tableau ci-après :**

Soumissionnaire	LOT	Note technique	Montant TTC	Délai	Observations
CAMER'S CONSTRUCTION	1	/	/	/	Offre éliminée pour pièce falsifiée (l'attestation pour soumission : CNPS)
Ets ONDOA ANTOINE	2	68,75%	/	/	Offre éliminée pour note technique non suffisante (note inférieure au 75% requis)

Les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, elles seront détruites

### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CIPM
- Affichage /Archives



MVANGAN, LE 17 JUIN 2022

LE MAIRE

(Maître d'Ouvrage)

MINSILI EBA Thomas.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA MVILA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MVANGAN

\*\*\*\*\*

SERVICE DE PASSATION DES MARCHES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

MVILA DIVISION

\*\*\*\*\*

MVANGAN COUNCIL

\*\*\*\*\*

TENDER'S BOARD

\*\*\*\*\*

SERVICE

\*\*\*\*\*

DECISION MUNICIPALE N° 013/ DM/C-MVGAN/2022 DU 17 JUIN 2022

Portant attribution du Marché relatif à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AAONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 du 21/04/2022 pour les travaux des aménagements des entrées de la gare routière et du marché de vivres de la Commune de Mvangan (lot n°1) et du centre commercial / place de fête d'Endengue (lot n°2), Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence, FINANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICE 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MVANGAN,  
(Commandeur de l'Ordre de la Valeur)

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/76 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application;

Vu Le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement;

Vu la Décision N°0015/D/MINMAP DU 20 Janvier 2015 portant désignation des Présidents par intérim des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022.

Considérant l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AAONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 du 21/04/2022 pour les travaux des aménagement des entrées de la gare routière et du marché de vivres de la Commune de Mvangan (lot n°1) et du centre commercial / place de fête d'Endengue (lot n°2), Département de la Mvila, Région du Sud, en procédure d'urgence : Financement : BIP MINHDU, Exercice 2022,

Vu le rapport d'évaluation de la SCAO,

Vu le PV de la commission,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : l'Appel d'offre relatif à l'Avis susmentionné est déclaré **infructueux**.

Article 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CIPM

MVANGAN, LE 17 JUIN 2022

LE MAIRE

(Maître d'Ouvrage)



MINISILI EBA Thomas

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA MVILA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MVANGAN

\*\*\*\*\*

SERVICE DE PASSATION DES MARCHES

\*\*\*\*\*

N°011/C/MO/CIPM/C-MVGN/2022



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

MVILA DIVISION

\*\*\*\*\*

MVANGAN COUNCIL

\*\*\*\*\*

TENDER'S BOARD

SERVICE

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010BIS/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 DU 20/06/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENTREES DE LA GARE ROUTIERE ET DU MARCHE DE VIVRES DE LA COMMUNE DE MVANGAN (LOT N°1) ET DU CENTRE COMMERCIAL / PLACE DE FETE D'ENDENGUE (LOT N°2), DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE : FINANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICE 2022,**

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage communique :

Par Décision Municipale N° 014/ DM/C-MVGAN/2022 du 10 1 AOUT 2022 l'Appel

d'offre objet de l'Avis susvisé est déclaré **infructueux suivant le tableau ci-après :**

Soumissionnaire	LOT	Note technique	Montant TTC	Délai	Observations
ETS LADA	2	68,75%	/	/	Offre éliminée pour fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire et note technique non suffisante (note inférieure au 75% requis)
ETS LADOXYA STYLE	1	/	/	/	Offre éliminée pour absence de pièce administrative (l'attestation pour soumission : CNPS)

Les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, elles seront détruites

### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CIPM
- Affichage /Archives



MVANGAN, LE 10 1 AOUT 2022  
**LE MAIRE**  
(Maître d'Ouvrage)

MINSILI EBA Thomas



**DECISION MUNICIPALE N° 014/ DM/C-MVGAN/2022 DU 01 AOUT 2022**

Portant attribution du Marché relatif à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°010BIS/AAONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 du 20/06/2022 pour les travaux des aménagements des entrées de la gare routière et du marché de vivres de la Commune de Mvangan (lot n°1) et du centre commercial / place de fête d'Endengue (lot n°2), Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence, FINANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICE 2022

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MVANGAN,  
(Commandeur de l'Ordre de la Valeur)**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/76 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application;

Vu Le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022.

Considérant l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°010BIS/AAONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 du 20/06/2022 pour les travaux des aménagement des entrées de la gare routière et du marché de vivres de la Commune de Mvangan (lot n°1) et du centre commercial / place de fête d'Endengue (lot n°2), Département de la Mvila, Région du Sud, en procédure d'urgence : Financement : BIP MINHDU, Exercice 2022,

Vu le rapport d'évaluation de la SCAO,

Vu le PV de la commission,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'Appel d'offre relatif à l'Avis susmentionné est déclaré **infructueux**.

**Article 2** : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CIPM

**MVANGAN, LE 01 AOUT 2022**

**LE MAIRE**

(Maître d'Ouvrage)





**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 THIRD/AAONO/PU/ C-  
 MVANGAN/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DES AMENAGEMENTS DES  
 ENTREES DE LA GARE ROUTIERE ET DU MARCHE DE VIVRES DE LA COMMUNE DE  
 MVANGAN (LOT N°1) ET DU CENTRE COMMERCIAL / PLACE DE FETE D'ENDENGUE (LOT  
 N°2), DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE**

\*\*\*\*\*

### **1. Objet de l'appel d'offres**

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux des aménagements des entrées de la gare routière et du marché de vivres de la commune de Mvangan et du centre commercial / place de fête d'Endengue, de la Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du Sud.

Ces travaux sont spécifiés ainsi qu'il suit :

Allotissement	Intitulé du projet	Gestionnaire	Cautionnement
Lot 1	Travaux d'aménagement des entrées de la gare routière et du marché de vivres de la commune de Mvangan	Maire Commune de Mvangan	410 900 (quatre cent dix mille neuf cent) FCFA
Lot 2	Travaux aménagement entrée centre commercial / place de fête d'Endengue	Maire Commune de Mvangan	300 000 (trois cent mille) FCFA

### **2. Consistance des travaux**

- Mobilisation du chantier ;
- Pose des pavés ;
- Les fouilles pour trous de plantation ;
- La fourniture et la mise en œuvre de la terre végétale ;
- La fourniture et la mise en terre des plants ;
- La fourniture et la fixation des tuteurs et corsets de protection y compris les accessoires ;
- Le nettoyage de l'emprise après plantation ;
- Eclairage public

### **3. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur, à condition que le mandataire du groupement soit formellement désigné et ses attributions clairement définies

#### **4. Allotissement**

Il est constitué de deux (02) lots distincts

#### **5. Délai d'exécution**

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **trois (03)** mois pour chaque lot.

#### **6. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, Exercice 2022, pour un coût estimatif de **vingt millions cinq cent quarante cinq mille (20 545 000) de Francs CFA** suivant l'imputation budgétaire **56 38 108 02 641830 523511 821** pour le lot 1 et de **quinze millions (15 000 000) Francs CFA** suivant l'imputation budgétaire **56 38 108 02 641830 523511 821** pour le lot 2

#### **7. Acquisition et consultation du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis, aux heures ouvrables ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de Mvangan. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30.000) CFA** payable à la **Recette Municipale de Mvangan**.

**NB : En cas de difficultés, Bien vouloir contacter l'ARMP et le MINMAP/MVILA.**

#### **8. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N°14 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de **410 900 (quatre cent dix mille neuf cent) FCFA** pour le Lot 1 et **300 000 (trois cent mille) FCFA** francs CFA pour le lot 2 valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours. Ce cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. La caution provisoire du soumissionnaire attributaire du marché sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

#### **9. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Secrétariat Général de la Commune de Mvangan**, (Service des Marchés) au plus tard le **30/08/2022 à 14h heures**, heure locale. En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier). Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 THIRD/AAONO/PU/C-  
MVANGAN/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DES AMENAGEMENTS DES  
ENTREES DE LA GARE ROUTIERE ET DU MARCHE DE VIVRES DE LA COMMUNE DE  
MVANGAN (LOT N°1) ET DU CENTRE COMMERCIAL / PLACE DE FETE D'ENDENGUE (LOT  
N°2), DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE  
F'NANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICE 2022 »**  
**Lot N°.....**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **10. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (**Prefet, Sous-préfet, ...**) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (**RPAO**).

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (**03**) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours possible.

## **11. Durée de validité des offres**

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

## **12. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **30/08/2022 à partir de 15 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des conférences de la **Mairie de Mvangan** par la **Commission Interne de Passation des Marchés Publics** placée auprès de ladite Commune en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier dont ils ont la charge.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## **13. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire **oui/non**.

### **13.1. Critères éliminatoires**

1. Absence de caution de soumission ;
2. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de **48h** après l'ouverture des offres ;
3. La présence de fausses déclarations ou des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire ;
4. Offre financière incomplète ;
5. L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
6. Non-conformité des spécifications techniques majeures ci-après : puissance des modules, puissance des lampes, efficacité lumineuse, capacité des batteries, matériau du candélabre, dosage et dimension du béton ;
7. Note technique inférieure à 75/100 de oui par rapport aux sous-critères essentiels ;
8. Le salaire mensuel par jeune, non conforme aux prescriptions du DAO.

### **13.2 Critères essentiels**

A - Références	2 éléments
B - Personnel d'encadrement	17 éléments
C - Matériel	6 éléments
D- Organisation-Méthodologie-Planning	5 éléments
E- Cahier des Clauses Techniques Particulières	1 élément
F- Cahier des Clauses Environnementales Sociales	1 élément

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

### **14. Attribution**

L'adjudicataire du Marché sera le soumissionnaire remplissant toutes les conditions administratives et les capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux et dont l'offre financière a été évaluée la moins disante.

**NB : Nul ne peut être attributaire de plus d'un lot dans le cadre de cet appel d'offre.**

### **15. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune Mvangan ou bien vouloir contacter les numéros de téléphone suivants : (+237) 691 527 748/ 675 384 391.

### **16. Additif à l'appel d'Offres**

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage, se réserve le droit en cas de nécessité ou de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

***Fait à Mvangan, le 02/08/2022***

***Le Maire de la Commune de Mvangan***  
***(Maître d'Ouvrage)***



***MINSILI EBA Thomas***

### **Ampliations :**

- ARMP (pour publication et archivage)
- DDHDL /Mvila
- DDMAP /Mvila
- Président CIPM/C- MVANGAN
- Affichage
- Archives/Chrono